

Les Sentiers de la gloire

Stanley Kubrick - 1957

Le fusillé pour l'exemple, un tabou de la Grande Guerre ?



Compétences mobilisées :

- Lier l'étude d'un sujet d'histoire (les fusillés pour l'exemple durant la Première Guerre mondiale) à un film de fiction.
- Analyser une représentation cinématographique pour dégager le jugement construit par celle-ci.
- Comparer plusieurs films évoquant les refus du combat durant la Grande Guerre.
- Situer *Les Sentiers de la gloire* par rapport à la littérature critique sur le premier conflit mondial.

Du matériel supplémentaire (séquences ou articles) peut être demandé à severine.graff@eduvaud.ch

Pourquoi travailler *Les Sentiers de la gloire* en classe de français et d'histoire ?

Les années 1910 ont vu naître à la fois le premier conflit mondial et la naissance du cinéma tel que nous le connaissons (longs-métrages narratifs au montage continu). Et depuis plus d'un siècle, les fictions ne cessent de représenter la Première Guerre mondiale : de *Charlot soldat* (Charlie Chaplin, 1916) au récent *1917* (Sam Mendes, 2020), plusieurs centaines de films de guerre montrent le même univers référentiel : les tranchées, le no man's land, l'attente des Poilus dans la boue. *Les Sentiers de la gloire* de Stanley Kubrick (1957) fait certainement date dans ce très vaste corpus.

Le film de Kubrick se déroule en France, en 1916, alors que la tactique de la guerre des tranchées mène à l'enlèvement complet. Le Général Mireau est cependant persuadé par sa hiérarchie de lancer le régiment du colonel Dax (Kirk Douglas) à l'assaut d'une position allemande imprenable, sans renforts ni préparatifs. Face au carnage et s'apercevant qu'une partie des hommes n'a pas quitté la tranchée, le général Mireau impose de tirer au canon sur ses propres troupes pour les forcer à attaquer, ordre auquel l'officier d'artillerie refuse d'obéir. Devant cet acte de désobéissance, le général Mireau traduit le régiment en cour martiale pour « lâcheté devant l'ennemi », ordonnant que 100 soldats soient fusillés. Par compromis, seuls trois hommes tirés au sort, un par compagnie, seront jugés et condamnés pour l'exemple.

En 1957, le jeune réalisateur anglais de 29 ans est encore un inconnu en Europe. Il s'attaque pourtant à un sujet toujours profondément dérangeant pour l'État-major français : la mise à mort punitive de soldats par leur propre camp. Pour mieux comprendre l'univers diégétique dépeint par Kubrick, nous commencerons par distinguer les fusillés pour l'exemple de 1914-16 des révoltés de 1917. Puis, nous démontrerons comment le film de Kubrick attaque la hiérarchie militaire. Nous verrons enfin l'avance de la littérature sur le cinéma qui aborde dès 1916 la question des fusillés pour l'exemple.



Stanley Kubrick et Kirk Douglas sur le tournage des *Sentiers de la Gloire* en 1956

1916 : mutins ou fusillés pour l'exemple ?

On a souvent lu que les *Sentiers de la Gloire* mettait en scène une mutinerie, non une condamnation exemplaire. Or, il s'agit de deux types d'indisciplines différentes. Les désobéissances qui ont pu intervenir entre 1914 et 1916 et dont la répression donnera lieu aux punitions exemplaires qu'aborde Kubrick relèvent de refus spontanés et isolés face à l'assaut. Entre 1914 et 1916, le refus de combattre n'est pas porté par un discours politisé qui mettrait en cause la hiérarchie militaire. L'historien André Loez précise :

« Directement corrélés à la pénibilité du contexte militaire, survenant dans des troupes très durement engagées, ces actes de désobéissances collectives ne connaissent, à la différence des mutineries, ni généralisation ni effet d'entraînement. Les lieux sont également différents : la plupart de ces faits se déroulant dans les tranchées au moment d'en sortir. En ce sens, il s'agit sans doute davantage de pratiques de mise à l'abri que d'actions revendicatives »¹.

Les mutineries, historiquement toutes situées en 1917, constituent ainsi une généralisation des désobéissances épisodiques des soldats devant l'attaque. Assimilables à des grèves, ces refus organisés ciblent désormais la légitimité de la guerre et l'autorité des chefs.

Quelles punitions pour les refus de combattre ?

Les fusillés pour l'exemple dont Kubrick brosse le portrait ne portent pas de telles revendications politiques. Pourtant, les peines appliquées en 1914-1916 face aux désobéissances seront paradoxalement plus lourdes (600 fusillés pour l'exemple pour abandon de poste ou mutilation volontaire seront effectivement exécutés), alors que les 35'000 cas de mutineries de 1917 ne déboucheront que sur quelques dizaines de condamnation à mort (entre 26 et 57 exécutés selon André Loez). Refuser de sortir de la tranchée en 1916 demeure donc un geste rare face à la résignation du soldat, décrite ici dans la lettre du Poilu Louis Mairet :

Année	Nombre de soldats fusillés
1914	156 sur 4 mois
1915	251
1916	121
1917	81
1918	8
Total	617

Chiffres des condamnations donnés par André Brach sur www.centenaire.org

« Le soldat de 1916 ne se bat ni pour l'Alsace, ni pour ruiner l'Allemagne, ni pour la patrie. Il se bat par honnêteté, par habitude et par force. Il se bat parce qu'il ne peut pas faire autrement. Il se bat ensuite parce que, après les premiers enthousiasmes, après le découragement du premier hiver, est venue, avec le second, la résignation [...]. On a gradué ses sentiments au niveau des événements journaliers, et retrouvé son équilibre dans le déséquilibre »².

¹ André Loez, *14-18. Les refus de la Guerre. Histoire des mutins*, Paris, Folio histoire, 2010, p. 109.

² Louis Mairet, *Carnets d'un combattant*, Paris, Éd. Crès, 1919, p. 174.

Pourquoi le choix par Kubrick des fusillés de 1916 et non des mutins de 1917 ? Parce que??? les soldats exécutés ne sont pas sanctionnés à titre individuel pour avoir comploté contre la hiérarchie militaire, ils sont tués à titre d'exemple pour maintenir le reste de la troupe dans une obéissance terrorisée. Ce ne sont pas des résistants, mais des doubles victimes de la guerre et de l'institution militaire. On note d'ailleurs que le nombre de tués est bien supérieur au début de la guerre (exemples disciplinaires) que pour 1917 (punition des mutineries). On comprend donc pour Kubrick l'enjeu du choix de ses trois fusillés (Philippe Paris, Pierre Arnaud, Maurice Férol) : ils ne sont jamais construits comme des héros de l'intrigue ou des figures de résistance. C'est bien sur l'inconsistance narrative des trois condamnés, jamais présentés en tant que personnages complexes, que repose la force de la contestation du film.



Une dénonciation de l'autorité militaire ?

Comme le pointe l'historien du cinéma Laurent Véray, le film de Kubrick n'est pas un modèle de reconstitution historique. Ceci car le propos est certainement moins la fidélité historique que la dénonciation d'enjeux sociaux, passés et présents. A l'instar de *La Grande Illusion* de Jean Renoir (1937), Stanley Kubrick s'intéresse à la Grande Guerre comme un lieu de rivalité sociale. Ce ne sont pas les Allemands qui sont les ennemis des trois soldats condamnés, mais les hauts gradés français qui sont leurs véritables ennemis. Le contraste entre les classes dirigeantes et les soldats dominés est toujours construit par une rhétorique de l'opposition. Contrairement au personnage qu'il campe dans *Spartacus*, Kirk Douglas incarne ici une figure impuissante dans cette lutte des classes. Le colonel Dax (dont le nom rappelle « axe », « hache » en anglais), avocat dans la vie civile ne parvient pas à sauver les trois accusés de cette mascarade judiciaire.

L'épineuse mémoire des fusillés pour l'exemple : la littérature défriche, la politique traîne

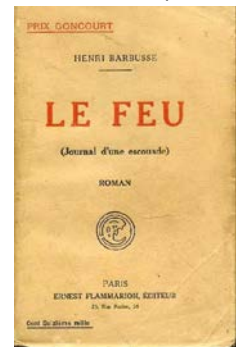
Suite au déshonneur de la condamnation, la visibilité des condamnés pour l'exemple se regagnera en trois temps : l'espace littéraire dès 1916, l'espace cinématographique dès 1957 et l'espace politique à l'approche du centenaire.

Il faut en effet attendre les années 1990 pour que les politiques français réhabilitent la mémoire des soldats tués par leur propre camp. On se souvient du discours de Lionel Jospin à Craonne du 5 novembre 1998, où le premier ministre demande leur réhabilitation :

« Épuisés par des attaques condamnées à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond [qui] refusèrent d'être des sacrifiés, [victimes] d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égale que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale »

Le film de Kubrick est pionnier dans la représentation cinématographique en 1957 et ouvrira la voie à d'autres films contestataires : *Pour l'exemple* de Joseph Losey en 1964 ou *Johnny got his gun* en 1970. La forte polémique générée par l'interdiction du film en France entre 1957 et 1975 contribue à ce que les fusillés fassent irruption sur la scène publique. L'un des atouts des *Sentiers de la gloire* réside dans la véracité des faits relatés. C'est la ligne de défense adoptée par Kirk Douglas : « Tous les anciens combattants de la guerre 1914-1918 se souviennent [des exécutions pour l'exemple]. Tous les fils d'anciens combattants les ont entendus les raconter »³. On notera, et c'est capital dans notre perspective, que Douglas insiste sur la transmission privée de cette mémoire, non son enseignement officiel.

Et si, jusqu'en 1957, les cinéastes ont préféré traiter la culpabilité de la France sous un angle métaphorique (comme dans *J'accuse* d'Abel Gance, qui met en scène le réveil des morts), la littérature a très tôt octroyé aux fusillés une visibilité publique, contribuant ainsi à médiatiser un aspect que l'État français a cherché à taire durant des décennies. Prenons l'exemple du *Feu* d'Henri Barbusse, publié dès 1916 sous forme de feuilleton dès 1916, et lauréat du Prix Goncourt en 1916. Barbusse y relate la condamnation réelle du soldat Paul Vérain (alias Cajard) pour abandon de poste en 1915 durant un bombardement. Selon les témoignages de ses camarades en marge du procès en cour martiale, le soldat Vérain aurait abandonné son poste suite à une forte commotion cérébrale⁴. Le narrateur découvre le peloton juste après l'exécution.



« Il me conduisit dans le champ, non loin de l'entrée. Il y avait là un groupe de soldats qui parlaient à voix baissée. Mon compagnon tendit la main.

— C'est là, dit-il.

Un piquet très bas – un mètre à peine – était planté à quelques pas de la haie, faite à cet endroit de jeunes arbres.

— C'est là, dit-il, qu'on a fusillé le soldat du 204, ce matin. On a planté le poteau dans la nuit. On a amené le bonhomme à l'aube, et ce sont les types de son escouade qui l'ont tué. Il avait voulu couper aux tranchées ; pendant la relève, il était resté en arrière, puis était rentré en douce au cantonnement. Il n'a rien fait autre chose ; on a voulu, sans doute, faire un exemple. »

[...] — On voit un peu d'sang par terre quand on r'garde, dit un homme penché.

— Y a tout eu, reprit un autre, la cérémonie depuis A jusqu'à Z, le colonel à cheval, la dégradation ; puis on l'a attaché, à c'petit poteau bas, c'poteau d'bestiaux. Il a dû être forcé de s'mettre à genoux ou de s'asseoir par terre avec un petit poteau pareil.

— Ça s'comprendrait pas, fit un troisième après un silence, s'il n'y avait pas cette chose de l'exemple que disait le sergent.

Sur le poteau, il y avait, gribouillées par les soldats, des inscriptions et des protestations. Une croix de guerre grossière, découpée en bois, y était clouée et portait : Cajard, mobilisé depuis août 1914, la France reconnaissante. »

³ Kirk Douglas, *Libération*, 22 mars 1958.

⁴ « Les soussignés affirment avoir bien connu Paul Vérain, soldat au 204^e d'infanterie fusillé en Artois les premiers jours de juillet 1915 et tiennent à déclarer que le jugement de la cour martiale leur a toujours paru très contestable ; en effet, Vérain Paul, trouvé tout étourdi et hébété dans un trou d'obus, a d'abord été conduit à l'infirmerie comme ayant été commotionné par l'éclatement d'un obus ; aussi tous nous avons appris avec une surprise attristée, le surlendemain, qu'il passait devant la cour martiale et était condamné à mort comme ayant manqué à son devoir devant l'ennemi. Et nous déclarons que cette exécution sommaire nous a toujours paru injustifiées », cité par Nicolas Offenstadt, *Les fusillés de la Grande Guerre*, Paris, Odile Jacob, 2009, p. 113.

Si cette exécution n'est qu'un épisode de quelques lignes dans le roman, on note toutefois deux aspects repris par Kubrick dans les *Sentiers de la gloire* : la décision injuste d'une hiérarchie lâche (« exemple », « cérémonie depuis A jusqu'à Z », « le colonel à cheval ») et l'impuissance et l'émotion des soldats, assimilés à des animaux sacrifiés.